



FINANCES
PUBLIQUES

FLASH INFO

ENQUÊTE CFDT

LES AGENTS DE LA DGFIP NE SONT PLUS MOTIVÉS POUR PASSER LES CONCOURS

DANS UN CONTEXTE DE DÉFAUT D'ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE EN GÉNÉRAL AUQUEL N'ÉCHAPPE PAS NON PLUS LA DGFIP, DE MOINS EN MOINS D'AGENTS S'INSCRIVENT AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS. LA CFDT FINANCES PUBLIQUES VOUS DÉVOILE LES RÉSULTATS DE SON ENQUÊTE SUR LES FREINS AU CONCOURS ET FAIT DES PROPOSITIONS POUR (RE)MOTIVER LES AGENTS À PASSER LES CONCOURS.

La Direction ne communique que sur les ratios inscrits/présents admis. Pour la Cfdt, ces ratios ne suffisent sans doute pas à expliquer cette désaffection qui semble s'inscrire dans un mouvement de fond que l'administration ne semble pas encore vouloir analyser. C'est pourquoi la Cfdt, en interrogeant les agents, a voulu aller plus loin en vous donnant la parole pour mieux cerner ce qui peut vous pousser à ne plus passer les concours.

Et le constat est sévère.

Forts des réponses de cette enquête très significative, la Cfdt Finances publiques portera des revendications auprès de la Direction générale afin de contribuer à lever tous les leviers pour plus d'égalité professionnelle.

Vous êtes **plus de 4 000 agents** à avoir répondu à l'enquête menée à la fin 2022.

Parmi les répondants :

- 30 % sont de catégorie C
- 58 % sont de catégorie B
- 12 % sont de catégorie A

59 % des répondants à l'enquête sont des femmes.

MERCI À VOUS

POUR RAPPEL

- Les **agents de catégorie C et B** sont susceptibles de s'inscrire à plusieurs concours ou examens professionnels : soit pour accéder au grade supérieur (1ère classe ou principal), soit pour accéder au corps directement supérieur (contrôleur pour un agent C ou inspecteur pour un contrôleur).
- Les **agents de catégorie A** ne peuvent s'inscrire qu'à des concours ou sélection pour accéder grade supérieur (Idiv ou IP)

L'accès au grade supérieur n'entraîne pas les mêmes conséquences en terme de mobilité géographique ou fonctionnelle que l'accès au corps supérieur qui lui présuppose une mobilité (fonctionnelle et/ou géographique).

Les répondants n'ont jamais remis en cause le principe du concours pour accéder au grade ou corps supérieur, mais ils sont nombreux à remettre en cause le contenu des épreuves.

 @fedefinancescfdt

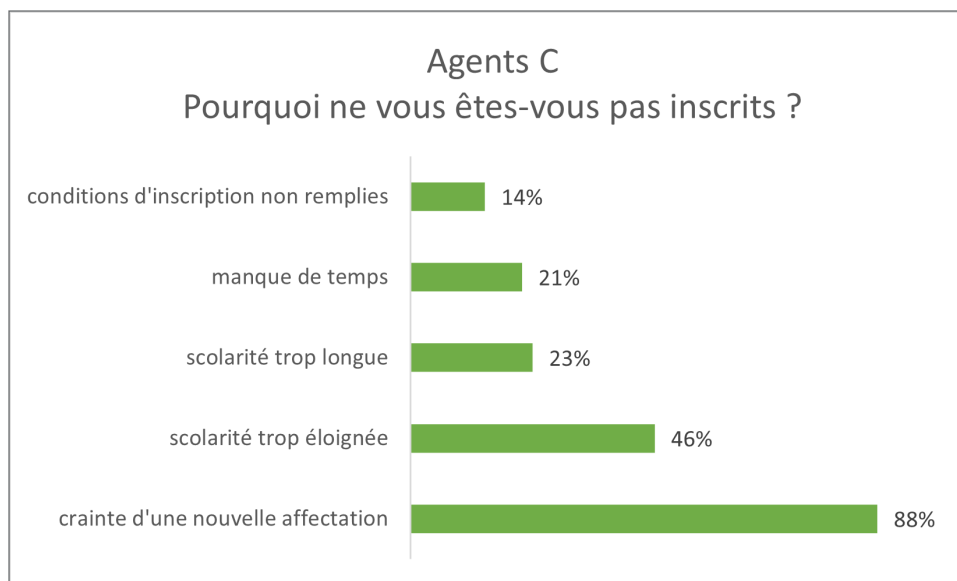
 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

AGENTS DE CATÉGORIE C

Parmi les répondants de catégorie C, 30 % déclarent s'être inscrits à un concours ou examen professionnel.

Les agents ayant atteint le grade d'agent principal de 1re classe ne sont que 22 % à s'inscrire à un concours interne alors que 34 % des agents de 2e classe passent des concours.



La **Crainte d'une nouvelle affectation** en cas de réussite au concours (88 %) constitue le principal frein à une inscription au concours.

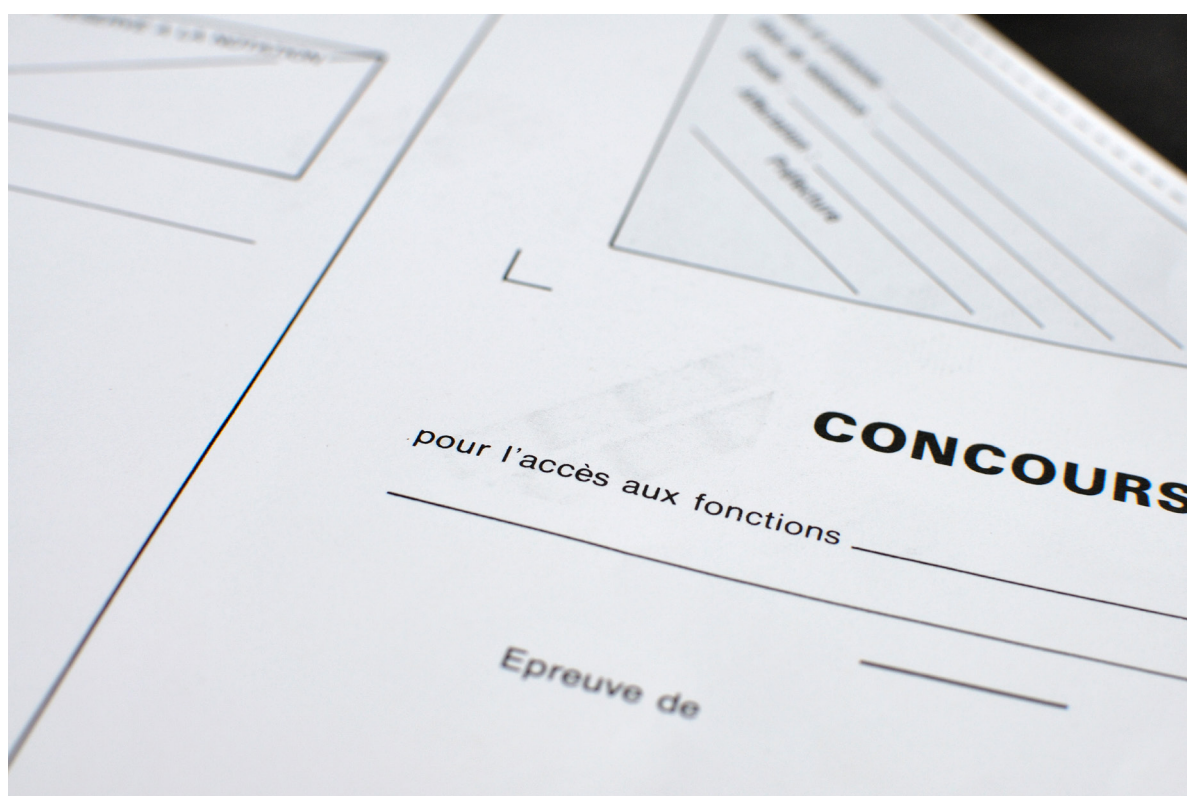
Par ailleurs, 46 % des agents qui ont déclaré ne pas s'être inscrits à un concours l'expliquent par **une scolarité trop éloignée de leur domicile**. Ce frein est particulièrement important chez les agents ayant des enfants à charge (64 % des agents non-inscrits) alors qu'il concerne 29 % pour les agents non-inscrits célibataires.

Parole d'agent

« La réussite à un concours impacte trop négativement la vie personnelle »

Parole d'agent

« Se retrouver loin des siens, de son logement, avec des frais d'hébergement supplémentaires, des frais de route, là est peut-être l'explication de cette démotivation »

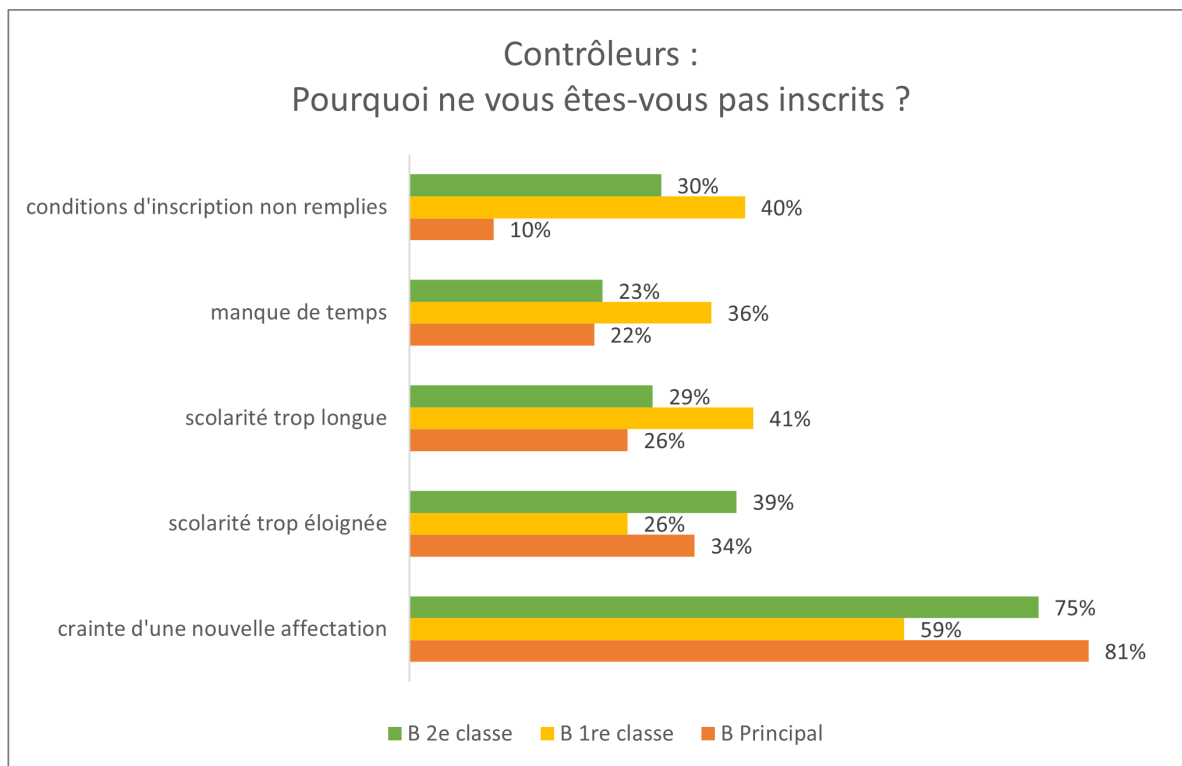


AGENTS DE CATÉGORIE B (CONTRÔLEURS ET GÉOMÈTRES)

Les agents de catégorie B ont été les plus nombreux à répondre à cette enquête : 46 % des contrôleurs et géomètres ayant répondu à cette enquête se sont inscrits à un concours ou examen en 2022.

Les contrôleurs de 2e ou de 1re classe s'inscrivent plus facilement à un concours interne (respectivement 52 % et 60 %) que les contrôleurs principaux pour lesquels le taux tombe à 28 %.

Les contraintes liées à un changement de grade sont plus faciles à surmonter que celles liées à un changement de corps qui implique bien souvent une mobilité géographique comme le traduisent les résultats de l'enquête.



Parole d'agent

« Impossible de prévoir le lieu et le service d'une future mutation en cas de réussite au concours et la durée d'affectation sur un lieu trop lointain ou un service qui ne me conviendrait pas. »

Quel que soit le grade au sein du corps des inspecteurs, c'est la **crainte d'une nouvelle affectation** qui explique la désaffection aux concours internes. Cette contrainte freine 74% des répondants de catégorie B, ce taux atteignant 81% des contrôleurs principaux.

Le **lieu de la formation** est également un critère prépondérant au choix de s'inscrire ou non à un concours pour 34 % des répondants de catégorie B. Ensuite, les répondants invoquent, pour 30 % d'entre eux, le **manque de temps** pour préparer un concours.

Un quart des contrôleurs qui ne se sont pas inscrits à un concours explique que **les épreuves sont inadaptées et ne correspondent pas au métier qu'ils exercent**.

Ce motif est encore plus important chez les contrôleurs de 1re classe où le taux atteint 36 %.

Les [conditions d'inscription, liées notamment à l'ancienneté dans le grade](#), freinent essentiellement les contrôleurs de 2e classe (30 % des non-inscrits).

Parole d'agent

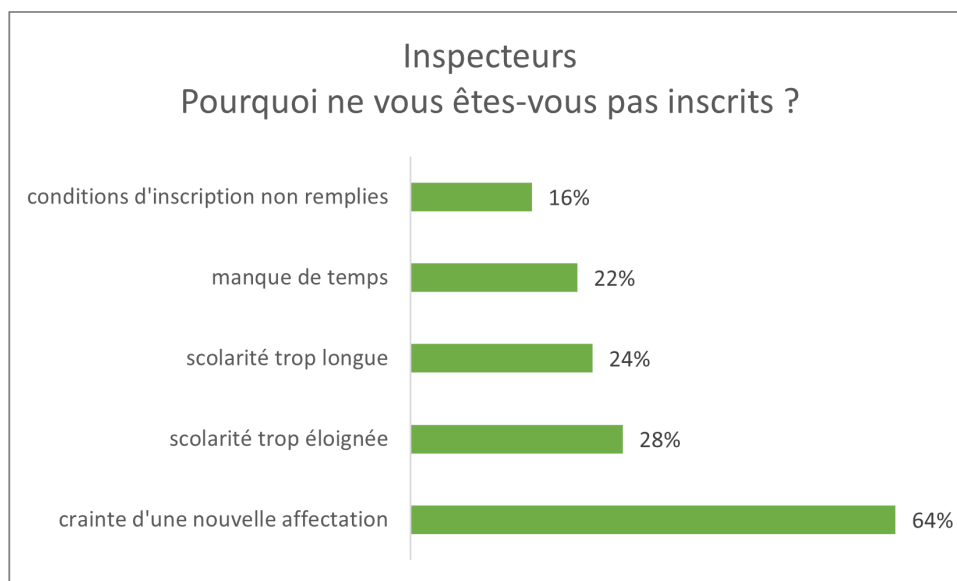
« Il n'existe pas de préparation pour passer le concours de contrôleur 1re classe. »

« Des épreuves moins scolaires et plus orientées métiers ».



AGENTS DE CATÉGORIE A (INSPECTEURS)

Près des trois quarts des inspecteurs, 72 % précisément, ayant répondu à l'enquête de la CFDT ont déclaré ne pas s'être inscrits à un concours ou examen en 2022.



Si 24 % d'entre eux déclarent ne pas encore remplir les conditions (ancienneté dans le grade insuffisante) pour s'inscrire à un concours, les autres répondants invoquent différents motifs.

Pour une grande majorité des inspecteurs non-inscrits, c'est la **crainte d'une nouvelle affectation qui limite le passage de concours** (64% des non-inscrits).

Cette crainte d'une nouvelle affectation touche plus les femmes (71 % contre 57 % des hommes) et les agents ayant des enfants ou parents à charge (75 % contre 54 % chez les agents célibataires ou en couple sans enfant).

Le **manque de temps** est également incriminé par 28 % d'entre eux.

Enfin, 22 % des répondants considèrent que **les épreuves sont inadaptées** aux métiers qu'ils exercent.



PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Plus de la moitié des agents inscrits à un concours ou examen se sont également inscrits à la préparation (47 %).

Pour la moitié de ceux qui ne se sont pas inscrits à une préparation, c'est le **manque de temps** qui est une nouvelle fois mis en cause (47 %).

Les répondants ont également regretté l'absence de préparation proposée pour certains concours (contrôleur 1re classe par exemple) ou encore l'inadaptation des préparations aux épreuves du concours.

Les agents ont souvent regretté le caractère payant de certaines préparations.

PRÉSENTATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour les concours ayant déjà eu lieu au moment de l'enquête, 28 % des répondants ont déclaré ne pas s'être présentés au concours ou à l'examen. Il y a de fortes variations par catégorie : parmi les inspecteurs, ce sont 44 % des inscrits qui déclarent ne pas s'être présentés, 37 % parmi les agents C et 24 % parmi les B.

L'éloignement des centres d'examen explique pour partie que les agents ne se soient pas déplacés le jour du concours.

Parole d'agent

« Arrêtez d'organiser tout à Rungis. Les problématiques de transports m'ont fait rater une des épreuves »

« Les lieux d'examen n'encouragent pas. Cette année, j'ai dû aller jusqu'à Rungis 2 h de trajet en transport en commun »

L'organisation d'un concours coûte cher : ne pas y participer représente un coût pour l'administration et par conséquent pour le collectif. Il importe donc de responsabiliser les candidats en leur exposant les enjeux mais aussi de les aider matériellement.

Le **manque de temps** pour préparer le concours ou examen (38 %) ou le **manque de motivation** pour le passer (37 %) expliquent aussi que les agents inscrits ne se soient pas déplacés.

Plus la catégorie est élevée, plus le manque de temps est invoqué pour expliquer l'absence de présentation aux épreuves du concours : c'est le cas pour 52 % des inspecteurs ne s'étant pas présentés, 40 % des agents B et chez 29 % des agents C.

Enfin, un quart des agents ne s'étant pas présentés explique que la raison est liée pour partie à des problèmes d'organisation de leur vie personnelle et notamment la garde des enfants.



LES REVENDICATIONS CFDT POUR LEVER LES FREINS AUX CONCOURS

Une réelle GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) caractérisée par :

- Une meilleure définition des besoins et compétences nécessaires à la DGFIP dans les décennies à venir pour que les agents puissent projeter une carrière
- Une meilleure valorisation des compétences des agents de la DGFIP en leur offrant des perspectives d'évolution adaptées
- La fin du double mouvement de mutation (titulaires/stagiaires) : l'absence de lisibilité sur les mouvements et la complexité des affectations freinent la participation au concours une réelle visibilité des postes vacants et des besoins par direction à tous les agents en amont des concours et examens
- Un relèvement du volume de promotion en interne

Une meilleure préparation aux concours internes

- Une information personnalisée sur les boites mail des agents des dates d'ouvertures des préparations et des inscriptions au concours incluant une procédure d'inscription simplifiée permettant de s'inscrire à la préparation d'un concours en même temps que le concours, avec une simple case à cocher
- La gratuité de toutes les préparations au concours
- Une préparation pour tous les concours : les agents qui souhaitent passer le concours de contrôleur 1re classe ne bénéficient d'aucune préparation
- Des préparations adaptées aux contraintes personnelles des agents : la visioconférence doit être proposée aux préparants qui ne pourraient pas se déplacer
- La possibilité de mobiliser le CPF (sans condition de limitation) pour préparer les concours sans avoir à utiliser son CET, parce que les congés sont des temps de repos

Des concours et examens professionnels

- Adaptés aux métiers
 - Une refonte des épreuves professionnelles des concours internes pour une meilleure adéquation avec les métiers exercés
 - Des épreuves adaptées aux métiers des informaticiens, des géomètres ou encore des collègues chargés des missions transverses
- Dans les lieux proches et accessibles
 - organiser les épreuves dans des lieux proches des agents et facilement accessibles pour alléger les contraintes organisationnelles et matérielles

Une plus grande égalité professionnelle pour nos collègues en situation de handicap

- La prise en charge par l'administration de la visite médicale chez le médecin agréé pour obtenir les aménagements nécessaires pour concourir

REDONNER DU SENS AUX MÉTIERS DE LA DGFIP

La motivation n'est plus au rendez-vous : les métiers de la DGFIP font moins envie - et sont sans doute insuffisamment connus pour attirer les candidats externes - expliquant la désaffectation pour les concours internes et externes.

En interne, la confiance semble rompue entre l'administration et ses agents.

La DGFIP doit redonner du sens aux métiers si elle veut encourager ses agents à passer les concours.

Quand les agents ne voient plus de perspectives, ils se résignent. Attention au phénomène de démission silencieuse.

Pour favoriser la promotion de nos collègues en situation de handicap, il existe un dispositif dérogatoire expérimenté jusqu'au 31 décembre 2025 : la [promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé dans un corps supérieur](#).

Une meilleure reconnaissance pécuniaire

- Une refonte des grilles avec de vraies différences entre grades dès les premiers échelons pour valoriser le passage de concours et examens.

Une meilleure prise en charge financière

- Des dépenses liées au concours
 - frais de déplacement (nuitées) pour passer des concours lorsque le temps de déplacement pour se rendre au centre d'examen excède un délai raisonnable
 - frais remboursés jusqu'à deux examens ou concours internes par an, pour que les agents n'aient pas à choisir entre une évolution de grade ou de catégorie.
- Des frais de scolarité
 - La revalorisation de l'indemnité de stage fixée à 9,40€/jour depuis 2006

Un meilleur suivi de ce sujet pour répondre aux attentes des agents

- L'ajout de questions ciblées sur l'inscription aux concours et les raisons de non-inscription dans l'observatoire annuel, afin de suivre les évolutions.
- La communication d'informations sur les ratios agents éligibles/inscrits aux représentants du personnel lors des groupes de travail sur l'égalité professionnelle.

Indice lauréat du concours C (échelon 1) : 353

Indice lauréat du concours B (échelon 1) : 356

**Différence 14,55€ bruts par mois (hors primes)
Peu motivant pour passer les concours !**

NOUS REMERCIONS TOUS LES PARTICIPANTS À CETTE ENQUÊTE



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR
UN ACCIDENT POUR ASSURER
VOTRE VOITURE**

...

**PROTÉGEZ AUSSI
VOS DROITS,
REJOIGNEZ-NOUS !**

www.cfdt.fr/adhesion **Cfdt:**